



MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

POUR CONSTRUIRE ET GÉRER SON PATRIMOINE IMMOBILIER

LE SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE RECRUTE PARMI LES OFFICIERS

DES INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE (IMI)

(par la voie du concours sur titres selon l'article 8)



SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

Le SID construit et entretient l'ensemble du patrimoine immobilier, opérationnel et spécialisé des armées. Il intervient en France, en outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures en appui des forces. Avec 6 300 agents civils et militaires ainsi qu'un volume d'activité annuel de 2,5 milliards d'euros, le SID est un acteur majeur et polyvalent dans le domaine du bâtiment et de l'énergie.

MISSIONS

À la fois ingénieur et officier, l'ingénieur militaire d'infrastructure (IMI) gère les projets de construction, de rénovation et de maintenance de tous types d'infrastructure au profit des forces armées (ports et ouvrages maritimes, aéroports militaires, hôpitaux, centres d'entraînements, centre de transmission, tertiaire, etc.).

L'IMI évolue dans un environnement riche grâce à la diversité des missions : conduite d'opérations, expertise technique, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage...

La carrière d'un IMI offre de nombreuses possibilités d'affectation, en métropole et en outremer.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent posséder la nationalité française et être âgés de 42 ans au plus au 1^{er} janvier 2025 et justifier de l'un des diplômes ou titres requis.

- Les officiers du grade de capitaine de carrière ou sous contrat avec au moins trois ans et au plus dix ans d'ancienneté de grade ;
- les officiers du grade de commandant de carrière ou sous contrat, sans ancienneté.

Diplômes requis : diplôme d'ingénieur ou d'architecte, ou diplôme conférant le grade de master dans les domaines du nucléaire, de la sûreté nucléaire, du bâtiment, des infrastructures terrestres, portuaires ou aéronautiques, de l'environnement, du développement durable, des marchés publics de travaux ou industriels.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Copie ou attestation provisoire de réussite du ou des diplôme(s) ou titre(s) requis ;
- Etat général des services ;
- Copie des bulletins de notation militaire des 5 dernières années ;
- Etat des récompenses et des punitions ;
- Certificat médico-administratif d'aptitude physique, de moins de 2 ans, délivré par un médecin des armées ;
- Certificat de sécurité, de moins de 3 mois, attestant du niveau d'habilitation.

Les dossiers de candidature sont à déposer avant le **28 février 2025** par télé-versement sur la plateforme internet d'administration des concours du ministère des Armées (<https://admissio.defense.gouv.fr/admissio>) ou par voie postale ou électronique à l'adresse suivante :

- Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense
Bureau Attractivité et Recrutement - 3 rue de l'Indépendance Américaine - CS 80601 - 78013 Versailles Cedex.
- dcsid-concours-imi.contact.fct@intra.def.gouv.fr

FORMATION

Ce mode de recrutement prévoit une formation d'adaptation à l'emploi ou une formation de remise à niveau technique en l'absence d'expérience dans le domaine de l'infrastructure.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, contacter le Bureau Attractivité et Recrutement de la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense :

dcsid-concours-imi.contact.fct@intra.def.gouv.fr

en indiquant dans l'objet : Recrutement IMI selon l'article 8.